



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Internet

Question écrite n° 121950

Texte de la question

Pour symboliser la présence de plusieurs versions linguistiques, les administrateurs de sites internet recourent souvent au drapeau du pays de chacune des langues représentées. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie s'il ne lui apparaît pas préférable, pour des motifs de neutralité et d'accessibilité, que sur les sites publics soient par exemple privilégiés les indicatifs de langue de la norme ISO 639.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121950

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2007, page 3484